

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Jean-Michel Leblanc

<https://www.cadre21.org/membres/3bab180ca9e374d34e97e040>

Date d'obtention : 2022-09-06 14:41:32

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La trousse d'intervention permet de colliger les informations nécessaires à une prise en charge rapide et efficace par les différents intervenants de l'école et du service de police.

L'intervention se fait dans le respect de la vie privée de l'élève et augmente le sentiment de sécurité dans le milieu scolaire, autant des étudiants que des intervenants.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me permettra d'avoir une procédure bien établie et efficace si une situation de sexto devait se présenter.

Les informations sur les paramètres légaux et le lien avec le service de police me serviront à me sentir plus à même d'intervenir et d'informer les élèves sur les situations.

### Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Des répercussions sur le milieu scolaire, le bien-être des élèves impliqués dans la situation, d'accompagner efficacement la victime et encadrer rapidement les effets de la problématique.

De plus, je dois observer les signes non-verbaux et tout autres manifestations des conséquences de l'évènement.

Si je suspecte que l'élève a eu des intentions malveillantes, j'évite de le questionner et j'applique le protocole directement.